

La saisie des dérogations

Définition dérogation : sur les championnats départementaux, tous les horaires de match sont affichés à 00:00. Afin de rentrer les horaires de match à domicile, il est nécessaire que le club recevant saisisse les demandes de dérogation.

Pour saisir les dérogations

- Accéder au logiciel FBI : il suffit de vous connecter sur <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>
- Renseigner votre identifiant et mot de passe .
- Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « **compétition** » puis sélectionner « **dérogations** ». Par défaut, l'affichage se met sur les dérogations à créer.

Il existe 5 « états » de dérogation :

A CRÉER = horaire de la rencontre à 00:00 à modifier ou dérogation à modifier (heure et salle ...)

EN COURS = demande effectuée par un des deux clubs mais en attente de validation par l'autre club

ACCEPTÉE PAR LES DEUX ASSOCIATIONS = demande en attente de validation par le CD, la Ligue ou la FFBB

ACCEPTÉE PAR L'ORGANISME DIRIGEANT = la demande est validée, la dérogation redevient modifiable à créer

REFUSÉE : demande refusée par le club adverse ou l'organisme dirigeant, la dérogation redevient à créer

Sur chaque dérogation, possibilité de changer l'horaire, la date, le lieu ou inverser la rencontre.

Inversion d'une rencontre

Faire une demande d'inversion sans changer l'horaire l'heure et la date quand la demande est validée (club + CD), refaire une demande de dérogation cette fois-ci en modifiant l'horaire et la date si besoin.

Refus d'une dérogation

Un club peut refuser une demande pour :

- les horaires à 18h30 / 19h00 en seniors
- les horaires non officiels
- un changement de date

Attention: le refus doit être motivé